

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 12 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le douze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du conseil municipal : 03/02/2020

Présents : Messieurs Philippe VERON, Jean-Paul PINEAU, Thierry GIRAULT, Sylvain LELOUP, Philippe LETERME, Fabrice MALET, Franck SAVIGNARD et Mesdames Christine DUBOIS, Marina PIAU, Sophie BOULIN, Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS, Virginie MARSOLLIER-BIELA (*arrivée à 21h50*), Stéphanie TRIPOTIN

Absente excusée : Madame Michelle ROUSSEAU

A été élu secrétaire de séance : Madame Stéphanie TRIPOTIN

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Délibération n° 09/2020

Approbation du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Madame Christine DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	71 241,45			361 152,31	71 241,45	361 152,31
Opérations de l'exercice	129 764,67	139 973,40	551 458,00	674 168,39	681 222,67	814 141,79
TOTAUX	201 006,12	139 973,40	551 458,00	1 035 320,70	752 464,12	1 175 294,10
Résultats de clôture	61 032,72			483 862,70		422 829,98
Restes à réaliser	58 307,00	16 940,00			58 307,00	16 940,00
TOTAUX CUMULÉS (TOTAUX + Restes à réaliser)	259 313,12	156 913,40	551 458,00	1 035 320,70	810 771,12	1 192 234,10
RESULTATS DÉFINITIFS	102 399,72			483 862,70		381 462,98

- 2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Réception en Préfecture le 19 février 2020

Délibération n° 10/2020

Approbation du compte de gestion 2019

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Réception en Préfecture le 19 février 2020

Délibération n° 11/2020

Affectation des résultats du compte administratif 2019

Considérant que le compte administratif 2019, voté préalablement par l'assemblée, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 483 862,70 €
- Un déficit d'investissement de : 61 032,72 €
soit 102 399,72 € (en tenant compte des restes à réaliser)

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances / Administration générale, décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

- 102 399,72 € est affecté au compte 1068 de la section d'investissement recette ;
- 381 462,98 € en résultat reporté de la section de fonctionnement compte 002 ;

Réception en Préfecture le 19 février 2020

Délibération n° 12/2020

Vote des subventions pour 2020

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une enveloppe globale de 10 000 € pour les subventions versées aux associations et détaillé comme suit :

Gymnastique volontaire	800,00 €
Association Sportive de Louvigné (foot)	400,00 €
Comité d'animation de Louvigné	850,00 €
Comité de jumelage	1 050,00 €
Association Sportive et Culturelle (ASC)	2 304,00 €
Association « Les Mardinettes »	200,00 €
ADMR d'Argentré	250,00 €
UDAF Laval	180,00 €
La Banque alimentaire	82,00 €
La Prévention Routière	50,00 €
Amicale des Pompiers Argentré	100,00 €

CAUE	100,00 €
Don du sang Bonchamp / Argentré / Louvigné	70,00 €
Association des conciliateurs de justice	50,00 €
Aide pour la destruction nids frelons asiatiques	100,00 €
RESERVE	3 414,00 €
TOTAUX	10 000,00 €

Réception en Préfecture le 19 février 2020

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h50

Délibération n° 13/2020

Budget prévisionnel du service « enfance jeunesse » pour les années à venir

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 05/2011 du 26 janvier 2011 par laquelle il avait été décidé de fixer une enveloppe de 9 000 € pour le budget global du CEJ (coût réel restant à la charge de la Commune de Louvigné, après déduction des aides de la CAF et de la MSA), et ce à compter de l'année 2012.

Ce budget n'a jusqu'alors pas été revalorisé puisque ce budget de 9 000 € n'a jamais été atteint jusqu'ici.

Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, explique qu'une augmentation progressive du salaire des animateurs est prévue pour atteindre 1 040 € en plus pour la Commune de Louvigné en 2022.

Elle explique également que le budget des transports augmente et que les 9 000 € alloués ne sont plus suffisants pour préparer au mieux les activités.

Un budget de 12 000 € (9 000 € + 1 500 € pour les transports + 1 500 € pour les animateurs) serait nécessaire pour la Commune de Louvigné. Sachant que cette somme ne sera réellement prise en compte qu'en 2022.

Madame le Maire rappelle le décalage de 2 ans dans les remboursements effectués à la Commune d'Argentré (versement du solde). Elle explique qu'en 2019 la Commune de Louvigné a remboursé le solde du CEJ 2017 + 3 acomptes au titre du CEJ 2018. La Commune de Louvigné ne prendra en charge les dépenses liées au CEJ 2019 qu'à partir de 2020 dans le versement des 3 acomptes et le solde sur l'année 2021.

C'est donc la Commune d'Argentré qui prend en charge toutes les avances de trésorerie dans sa comptabilité.

Après renseignements pris près de Monsieur Yves-Eric BOITEUX, coordinateur enfance jeunesse, et de Madame Sophie SABIN, Adjointe au Maire d'Argentré, la Commune d'Argentré souhaite une délibération de principe de la Commune de Louvigné acceptant une augmentation de son budget prévisionnel du service « enfance jeunesse » à hauteur de 11 500 € (9 000 € + 1 500 € pour les transports et 1 000 € pour les animateurs) ; la Commune d'Argentré devant en tenir compte dans son budget 2020 pour construire les projets du CEJ.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier et considérant les clés de répartition entre les trois communes d'Argentré, de Louvigné et de Soulgé sur Ouette, le Conseil Municipal de Louvigné donne son accord de principe pour augmenter son budget prévisionnel au titre du service « enfance jeunesse » à hauteur de 11 500 € à compter de l'année 2020 ; sachant que le solde n'interviendra réellement dans la comptabilité de Louvigné qu'à compter du budget 2022 (décalage de 2 ans).

Réception en Préfecture le 19 février 2020

Délibération n° 14/2020

PERSONNEL COMMUNAL : délibération portant création du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Considérant le tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal en date du 10 juillet 2019,

Et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Objet

Le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est créé à compter du 1^{er} septembre 2020 à temps incomplet à raison de 30h15/35^{ème}.

Article 2 : Budget

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 « charges de personnel ».

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} septembre 2020.

Article 4 : Exécution

Mesdames le Maire et le Receveur municipal sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Réception en Préfecture le 19 février 2020

Délibération n° 15/2020

PERSONNEL COMMUNAL : modification du tableau des emplois communaux au 1^{er} septembre 2020

Suite à la délibération n° 14/2020 prise précédemment pour la création du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois communaux, comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2020 :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
Filière administrative	
<i>A temps complet</i>	
1 attaché	1 attaché
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint administratif à 23h/35 ^{ème}	1 adjoint administratif à 23h/35 ^{ème}
Filière technique	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint technique	1 adjoint technique
Filière technique	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 26h30/35 ^{ème}
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 30h15/35 ^{ème}	2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à 30h15/35^{ème}
1 adjoint technique à 30h15/35 ^{ème}	
1 adjoint technique à 19h/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 19h/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 19h45/35 ^{ème}	1 adjoint technique à 19h45/35 ^{ème}
1 adjoint technique à 3h45/35 ^{ème} (du 02 septembre 2019 au 31 janvier 2020)	
Filière animation	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint d'animation à 25h30/35 ^{ème}	1 adjoint d'animation à 25h30/35 ^{ème}

Réception en Préfecture le 19 février 2020

Organisation du planning des permanences pour les élections municipales et communautaires des dimanches 15 et 22 mars 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Commission Finances / Administration générale

La prochaine commissions Finances / Administration générale est fixée au 03 mars 2020.

Commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association des donneurs de sang Bonchamp, Argentré, Louvigné du 07 février 2020 : Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association des donneurs de sang Bonchamp, Argentré, Louvigné du 07 février 2020.

- 7 collectes en 2019 effectuées sur Bonchamp avec 759 donneurs (+ 88 donneurs par rapport à 2018) ;
- 7 collectes sont également prévues pour 2020 ;
- En 2019, le département de la Mayenne a récolté 18621 poches de sang et 1670 poches de plasma. 28 % des donneurs ont entre 55 ans et 71 ans ;
- L'association a fêté ses 10 ans en 2019 ;
- Bilan financier de l'association au 31/12/2019 : 4 254,76 € ;
- Monsieur Yves LAPIERRE, Vice-Président, représente la Commune de Louvigné ;
- Les dates à retenir :
 - Concours de belote organisé à Louvigné le samedi 28 mars 2020 ;
 - Les Motards ont du Cœur : le dimanche 26 avril 2020 ;
 - Formations dans les écoles et lycées ;

Commission Vie scolaire & Jeunesse

CRD de LAVAL Agglomération – compte-rendu du conseil de proximité du 13 janvier 2020 : Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, fait un compte-rendu du coprox organisé à Soulgé sur Ouette le lundi 13 janvier 2020.

Louvigné compte 47 élèves dans les différentes disciplines sur 522 au total.

Une scène ouverte était organisée à Louvigné à la Salle des Loisirs le 08 février 2020 avec l'ensemble du « débutant collectif ».

RAPPEL : le carnaval aura lieu cette année à Soulgé sur Ouette le 07 mars 2020 à 15h00.

Thème : « Le Monde de la Forêt »

Commission Aménagement & Urbanisme

Rupture canalisation AEP Domaine des Charmes : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la rupture de la canalisation d'eau potable dans l'Impasse du Domaine des Charmes le dimanche 09 février dernier.

Un courrier a été envoyé au service eau et assainissement de LAVAL Agglomération pour connaître la prise en charge des frais de voirie quant à la tenue des couches de roulement après de tels incidents ; sachant que l'enrobé avait été refait en octobre 2019.

La question a également été posée pour la rupture de la canalisation AEP survenue le 25 décembre 2019 au carrefour de la Résidence la Fontaine avec Les Logis du Pré de la Fontaine.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Philippe VÉRON	Marina PIAU
Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP	Marie-Thérèse CHAUVEAU- BOULVRAIS
Michelle ROUSSEAU Absente excusée	Philippe LETERME	Sophie BOULIN
Fabrice MALET	Thierry GIRAULT	Franck SAVIGNARD
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	